

**Votre contact :**

Hervé Paques – Relais local  
Régionale Natagora Brabant wallon  
Chaussée de Hannut, 30  
1370 Jodoigne  
0497/970236  
herve.paques@gmail.com

Jodoigne, le 27 avril 2015

Collège communal de Jodoigne  
et Administration communale  
Service de l'Urbanisme  
Château Pastur  
1370 Jodoigne

**Objet : Demande de permis d'urbanisme concernant le projet  
d'infrastructure et d'équipement du domaine du Stampia à Jodoigne.**

---

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concernant l'objet repris ci-dessus et en tant qu'association de protection des habitats naturels et des espèces, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes. Il nous semble en effet important de signaler certains manquements relatifs à la conservation de la nature pour lesquels il nous semble important d'obtenir des réponses.

La notice d'évaluation des incidences intégrée au dossier nous semble totalement minimiser l'intérêt biologique du site. En effet, compte tenu de la présence d'habitats naturels et semi-naturels couvrant des superficies non négligeables, il est évident que ce terrain ne se limite pas à « un espace vert non entretenu agrémenté par 2 étangs et un cours d'eau ».

Le Département de l'Etude du milieu naturel et agricole de la DGO3 du Service Public de Wallonie l'a d'ailleurs remarqué puisqu'il a intégré une partie de ce site dans la liste des Sites de Grand Intérêt Biologique de Wallonie sous le nom « Marais du Faubourg Saint-Médard - n°2907 » ; point important dont il n'est pas fait mention dans le dossier.

Les milieux les plus remarquables sont bien évidemment les 2 étangs, une mare dont il n'est pas fait mention et la Grande Gette ainsi que leurs rives respectives mais également les prairies humides, les friches humides, les jonchaies et surtout les cariçaies dont la plus étendue se localise le long de la berge est et sud-est du plus grand étang. Tous ces milieux sont en raréfaction à l'échelle communale, provinciale et même régionale et il est regrettable que la notice d'évaluation des incidences n'en fasse pas mention et qu'elle ne présente pas plus précisément l'impact que pourrait occasionner le projet sur l'état de conservation de ces habitats sensibles.

Natagora

Concernant les impacts potentiels et compte tenu des éléments repris dans la demande, il nous semble, dans l'état actuel des choses, peu probable que les autorités compétentes puissent émettre un avis éclairé sur cette demande de permis et sur cette dérogation au plan de secteur.

Pour ce faire, sachant qu'une partie du projet aura lieu au sein d'une zone d'espaces verts du plan de secteur ainsi qu'au sein d'un Site de Grand Intérêt Biologique, nous souhaitons que des compléments d'information et des réponses aux demandes de précision suivantes soient ajoutées au dossier :

1. La localisation et la description précises des **zones de déblais et de remblais** ;
2. La liste des **habitats naturels et semi-naturels** qui seront détruits par des déblais ou remblais et précisant les surfaces concernées pour chacun d'entre eux ;
3. Localiser les zones qui seront soumises à un **tassement du sol** provoqué par les machines utilisées durant le chantier ;
4. Préciser le **devenir des terres excédentaires** qui seront évacuées du site et mentionner précisément où elles seront envoyées ;
5. La largeur de la **zone d'influence des drains** sur les zones herbacées présentes de part-et-d'autre des voiries en projet ;
6. L'excédent d'**eau de ruissellement** que les étangs devront absorber lors d'une pluie décennale suite à la création des drains qui seront créés le long des voiries ;
7. La composition des **mélanges de graines** utilisés pour l'ensemencement des voiries et des terres étendues sur le site ;
8. Les espèces utilisées pour les **plantations arbustives et/ou arborées** ;
9. L'**eau des étangs** sera-t-elle utilisée comme matériau utile durant la phase de chantier ? ;
10. Est-il prévu d'**épandre du sel** sur les voiries concernées par la demande afin d'empêcher l'apparition de plaques de verglas durant les périodes de gel ? ;
11. L'impact des constructions prévues sur les **batraciens** en précisant la probabilité que celles-ci deviennent des pièges mortels pour ces espèces ? ;
12. L'impact du chantier sur les **espèces animales protégées** pour lesquelles le site se révèle être une zone de présence régulière (période de reproduction ou non).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,

Hervé PAQUES  
Relais local

Julien TAYMANS  
Président

Natagora

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : Rue Nanon, 98 | B-5000 Namur |  
| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax. : +32 (0)81 - 390 721 | [www.natagora.be](http://www.natagora.be) |